

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. 420,000	423,000 »	»	543,000 »
Intérêts arriérés du même chef se rap- portant à des exercices clos. 5,000			
Art. 27. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. 120,000	120,000 »	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
Total du budget de la dette publique. . . fr.	37,027,597 66	697,755 42	37,715,351 08

967. — 23 MAI 1837. — *Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1837* (1). (Monit. du 23 mai 1836.)

à la somme de deux millions cent quarante-huit mille francs (fr. 2,148,000), conformément au tableau ci-annexé.

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Article unique. Le budget des non-valeurs et des remboursements est fixé, pour l'exercice 1837,

Contre - signé par le ministre des finances, M. MERCIER.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1837.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000 »		831,000 »
Art. 2. — — — personnelle.	400,000 »		
Art. 3. — sur le droit de patente. . . .	80,000 »		
Art. 4. — sur les redevances des mines.	3,000 »		
Art. 5. — sur le droit de débit des bois- sons alcooliques	25,000 »		
Art. 6. — sur le droit de débit des ta- bacs.	5,000 »		
Art. 7. Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	10,000 »	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			

(1) Présentation à la chambre des représentants le 29 février 1836. -- Exposé des motifs (*Annales*, p. 873). — Rapport le 8 mars. — Discussion et adoption le 7 avril. Rapport au sénat le 17 mai. — Discussion le 20 et adoption le 21.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>			
Art. 8. Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers.	55,000 »	»	
Art. 9. Remboursements de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000 »	»	
Art. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut. .	900,000 »	»	
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>			
Art. 11. Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	»	
<i>Trésor public.</i>			
Art. 12. Remboursements divers.	1,000 »	»	
<i>Postes.</i>			
Art. 13. Remboursement des postes aux offices étrangers.	120,000 »	»	
Art. 14. Déficit des divers comptables de l'Etat.	10,000 »	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			1,517,000 »
Total du budget des non-valeurs et des remboursements.			2,148,000 »